

<https://www.snetap-fsu.fr/Examen-2020-Des-amenagements-majeurs-sont-necessaires.html>



Examen 2020 - Des aménagements majeurs sont nécessaires

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : jeudi 2 avril 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 2 avril 2020, la [DGER](#) a réuni un groupe de travail, issu du [CTEA](#), consacré aux évolutions nécessaires quant à l'organisation des examens 2020.

Le Snetap-[FSU](#) en préalable de cette réunion avait porté ses avis sur les évolutions possibles dans un souci d'égalité de traitement des candidat.es, y compris avec les élèves de l'Education Nationale, d'une totale objectivité dans la délivrance du diplôme et du maintien de la valeur des diplômes nationaux.

Vous trouverez ci-dessous les éléments d'analyse du Snetap-[FSU](#) sur la réorganisation des examens et ses positionnements et propositions pour les examens de la session 2020.

Le Snetap-FSU rappelle :

- **un attachement à un examen national**, avec des épreuves terminales nationales,
- le respect de **l'égalité de traitement des élèves**,
- en période « normale » nous considérons que la prise en compte du contrôle continu pour l'évaluation d'un examen n'est pas la bonne solution dans le sens où elle participe à la rupture d'un contrat pédagogique entre l'enseignant et l'élève. L'enseignant réalise bien des évaluations formatives, l'examineur des évaluations certificatives. **Le contrôle continu n'est pas la même chose que les [CCF](#).**
- **la situation actuelle est inédite** et ne pourra servir de modèle, de modèle pour une future session d'examen,
- **la session 2020 ne peut se dérouler comme une session classique** compte tenu : des semaines de fermeture des établissements, des incertitudes de la date de reprise des cours, des problématiques liées à la « continuité » pédagogique,
- la continuité pédagogique si elle s'est mise en place dans tous les établissements, a été mise en place de façon différente selon les établissements, selon les enseignant.es. Certains enseignant.es ont continué leurs cours en mettant (essayant de mettre) en place de nouvelles notions, de nouvelles compétences d'autres sont revenus sur des notions / chapitres déjà réalisés et ont essayé de faire de la remédiation, des approfondissements,
- en fonction de leur situation personnelle, **les élèves - étudiant.es - apprenti.es n'ont pas eu accès à la même continuité pédagogique** (situation familiale, problèmes de connexion, manque d'autonomie...),
- pour les classes de fin de cycle (CAPA2, Terminale Bac Pro, Terminale STAV, BTS2), **il reste de nombreux CCF à réaliser** (prévus initialement en mars, avril, mai), il n'est pas raisonnable, envisageable de les réaliser au retour dans les établissements,
- **les apprenti.es connaissent une continuité pédagogique très difficile**,
- les épreuves terminales pour nos diplômes de l'enseignement agricole sont composées d'épreuves orales, de soutenance de dossier (rapport de stage, dossier technologique) et d'épreuves écrites (parfois nombreuses jusqu'à 7).
- il est à craindre qu'une suppression pure et simple de tout examen terminal et un maintien des cours jusqu'en juillet soit particulièrement démobilisateur pour les élèves de fin de cycle (qui ont notamment complété leur dossier PARCOURSUP)
- il faut considérer que les établissements, les personnels et les élèves auront besoin de temps à partir de la reprise décidée nationalement pour **se remettre dans un rythme de travail**,
- il faut aussi envisager que le reprise se fasse progressivement et pas partout de la même façon ni à la même date,
- on peut considérer que déterminer un scénario maintenant (c'est-à-dire sans connaître la date de reprise) n'est pas forcément pertinent et qu'il faudrait peut être attendre la fin des vacances de printemps,
- il faut rappeler qu'au nom de la liberté pédagogique et des situations d'établissement dans chacune des disciplines évaluées en [ETP](#) **le programme déjà réalisé avec les élèves est différent**,
- il faut **faire preuve de bienveillance** vis-à-vis des élèves qui ont vécu, vivent et vont vivre des moments

difficiles,

- il faut **prendre en compte que le temps de travail des personnels** (services examen, PAJ, directions, administratifs, enseignants...) ne sera pas extensible une fois la reprise faite,
- il faudra faire évoluer les arrêtés, NS qui définissent les examens,
- nous ne connaissons pas les capacités des services examens du [MAAF](#) pour aménager une session « extraordinaire »,
- **il est nécessaire que la session 2020 des examens ne soit pas une sous session et déconsidérée plus tard,**

Le scénario porté par le Snetap-FSU au vu de tous ces éléments

- **maintenir des épreuves terminales nationales** écrites si la date de reprise le permet mais aménagées notamment en laissant le choix aux candidat.es entre 2 ou 3 sujets (ce qui permettrait de tenir compte de l'arrêt des programmes avant la fin de l'année),
- **maintenir l'évaluation des rapports**, dossiers prévus aux examens, et transmis par voie électronique,
- **conserver les notes obtenues par les candidats aux épreuves CCF** jusqu'au 7 février,
- réfléchir à **une prise en compte le contrôle continu** pour une part de l'examen mais dans une proportion faible,
- **mettre en place des Épreuves Terminales Ponctuelles orales disciplinaires** (en remplacement des ETP écrites au moins pour certaines) pourraient être organisées en retenant le principe que le candidat apporte lors de l'épreuve la liste (visée par le service examen sur proposition de l'équipe pédagogique du lycée) des chapitres étudiés dans la discipline lors de cette année. Ainsi l'examineur pourrait interroger le candidat sur un élément d'un sujet réellement traité par l'enseignant de la classe,
- considérer que les programmes servant de support aux épreuves terminales s'arrêtent au 7 février,
- **organiser un véritable rattrapage** bienveillant et ouvert aux candidat.es ayant une note finale à déterminer (6 ou 7 ?).

Retrouvez ci-dessous l'analyse complète du Snetap-FSU sur la session 2020 des examens de l'Enseignement agricole.